



# U.G.T.G

UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

---

Pointe-à-Pitre, le 27 Janvier 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SUITE AUX DECLARATIONS DE MR PRAVAZ SUR GPE LA 1ERE

Le Mardi 26 Janvier 2021, à la suite de la réouverture des négociations des sablières de Guadeloupe, Mr Pravaz déclare sur GPE la 1ere avoir fait des propositions pour sortir du conflit que l'UGTG refuse !

**FAUX ! FAUX ! FAUX !**

**Aussi, nous tenons à apporter les précisions suivantes :**

1. La reprise des négociations n'a été possible que par les interventions de Mme BOREL LINCERTIN, de Mr CHALUS et du Préfet, et cela sous la médiation du Directeur de la DIECCTE et la DEAL.

Depuis près de 2 semaines, Mr PRAVAZ ne s'adresse aux salariés qu'à travers des assignations en justice ; la dernière date du Lundi 25 Janvier où il réclame pas moins de **16500 € à chaque travailleur en grève.**

2. Mr PRAVAZ fait une proposition **de 30 centimes** sur un chèque restaurant à 7 € et cela depuis avant la reprise des négociations.
3. Nous demandons la régularisation des emplois en CDD (intérim) qui occupent des Emplois pérennes dans l'entreprise, en application des dispositions légales et conventionnelles, Il ne s'agit nullement de fonctions comme l'exprime Mr PRAVAZ.

Ainsi, pour les concessions faites par les Travailleurs, malgré la médiation de la DIECCTE, malgré l'intervention de la DEAL, du Président du Conseil Régional, de la Présidente du Conseil Départemental.

Malgré la justesse de nos revendications, Mr PRAVAZ campe sur ses positions et invite les salariés mécontents à saisir la justice.

Mr PRAVAZ détient le monopole de la production et la distribution de pozzolane en Guadeloupe

**I byen fouté pa mal dè travayé é lantrépriz Gwadeloup**

**La mobilisation continue.**

Responsable du secteur BTP

**D.DYVRANDE**

**Contact : 0690.31.61.58**